

Accompagnement à l'Installation en Agriculture Accompagnement à l'émergence de votre projet d'installation en agriculture



Vous avez un projet d'installation en agriculture et vous vous posez certaines questions ! La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dispose de toute l'expertise pour vous aider à approfondir votre réflexion, analysez vos forces et les points à consolider et vous aider à passer de l'idée au la concrétisation de votre projet.

Cette prestation vous intéresse ?

Contactez le service Entreprises de la Chambre d'Agriculture au 04 68 35 85 97
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Réf. fiche Contrat de service



Service Entreprises

19 avenue de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
www.po.chambre-agriculture.fr
T. 04 68 35 85 97 / F. 04 68 34 65 44
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr
www.repertoireinstallation.com

**Vous voulez créer ou reprendre une exploitation agricole ?
Vous vous posez encore de nombreuses questions et vous souhaitez être accompagné pour approfondir votre réflexion
Après avoir rencontré le « Point accueil Installation –Tél. 04 68 51 27 50 »,
la Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement à l'émergence de votre projet d'installation en agriculture.**

des actions vous sont proposées pour vous permettre de confirmer ou de faire évoluer votre idée initiale et construire les fondations de votre projet :

- **Des réunions d'informations créateurs** : une première information sur le métier d'agriculteur, les formalités à accomplir, des dispositifs d'aides existants, comment trouver du foncier, se former
- **Des réunions parrainages** : elles vous permettront de soumettre votre idée de projet à des techniciens et des professionnels et de recueillir un premier avis.
- **Des conseils individuels*** : entretien avec un conseiller entreprises ou agricoles, visite du site projeté, analyse des points forts et points à consolider, réflexion sur les potentialités agricoles et l'éligibilité aux aides publiques...
- **Des commissions d'accueil et d'orientation** : pour accompagner les projets d'installation progressive.
- **Une formation « s'installer en agriculture de l'idée au projet »** : avec l'appui du centre de formation des Pyrénées-Orientales

avec le soutien financier

de l'Europe et de la Région



* (avec une participation financière du bénéficiaire selon le cas)

Installation

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales est certifiée pour ses activités de conseil. Nos engagements qualité sur notre site internet.